



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives  
Sous-direction de l'action éducative  
Bureau de la santé et de l'action sociale  
DGSCO C2-2  
D2022-007945  
Affaire suivie par :  
Ryem BOUDJEMAÏ  
Tél : 01 55 55 17 22  
Mél : [ryem.boudjemai@education.gouv.fr](mailto:ryem.boudjemai@education.gouv.fr)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

**Direction générale  
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **12 SEP. 2022**

Le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de  
région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs  
d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs  
académiques des services de l'éducation nationale

à l'attention de

Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale du premier degré

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

**Objet :** Renforcer l'éducation à l'alimentation et au goût auprès des élèves

**L'École assure une éducation à l'alimentation et au goût, de la maternelle au lycée** (article L. 312-17-3 du code de l'éducation), qui **s'inscrit dans le cadre de la démarche École promotrice de santé**, approche globale et positive de la santé axée sur la prévention et l'acquisition par les élèves de connaissances et de compétences leur permettant de devenir acteurs de leur propre santé.

L'éducation à l'alimentation et au goût permet d'aborder la totalité du fait alimentaire et contribue à **l'acquisition d'habitudes de vie et de pratiques de consommation alimentaire favorables à la santé et responsables pour l'environnement**. Elle participe à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et mobilise l'ensemble des programmes d'enseignement.

**Accompagner l'éducation à l'alimentation et au goût auprès des élèves**

Face à la progression du surpoids et de l'obésité infantiles mais aussi au manque d'activité physique chez les jeunes<sup>1</sup>, et alors que les habitudes de vie prises dans l'enfance et l'adolescence ont un rôle clef à long terme sur les déterminants de santé, **les interventions en matière d'éducation à l'alimentation doivent être renforcées**.

**La direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) assure l'impulsion de cette politique** par la **formation** des acteurs académiques dans le cadre du plan national de formation et par la mise à disposition **d'outils pédagogiques** à destination des équipes éducatives.

<sup>1</sup> Cf. [Enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité de la ligue contre l'obésité et l'inactivité physique et sédentarité chez les jeunes : l'Anses alerte les pouvoirs publics](#)

Cette année, le séminaire relatif à l'éducation à l'alimentation a ainsi permis de former des personnels d'encadrement aux différents enjeux de cette éducation transversale. **L'espace m@gistère dédié permet aux participants** de retrouver la captation des conférences ainsi que les ressources associées.

En matière d'outils, un **vademecum, disponible sur éducol<sup>2</sup>**, présente l'éducation à l'alimentation, ses dimensions ainsi que des pistes de mise en œuvre en lien avec les contenus d'enseignement. Des **fiches d'activités pédagogiques** couvrant l'ensemble des niveaux du cycle 1 au lycée et les différentes dimensions de l'éducation à l'alimentation complètent ce vademecum.

Une **fiche sur l'alimentation durable**, élaborée avec le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), **va être mise en ligne**. Elle proposera des exemples de projets et de séquences pédagogiques autour de la dimension environnementale de l'éducation à l'alimentation, à travers notamment la découverte des circuits courts et des produits durables ou sous signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO).

Le conseil d'école et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) constituent les instances privilégiées pour favoriser le développement de projets d'éducation à l'alimentation et pour assurer leur cohérence avec l'ensemble des actions de promotion de la santé.

### **Valoriser des dispositifs existants qui concourent à l'éducation à l'alimentation et au goût**

Le **dispositif des petits déjeuners** dans le premier degré, l'une des mesures phares du Plan Pauvreté, constitue un **levier pour l'apprentissage de comportements alimentaires favorables à la santé** dès le plus jeune âge. La distribution d'un petit déjeuner équilibré une à plusieurs fois par semaine s'accompagne d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût, des **pistes d'activités pédagogiques** étant proposées sur le site **éducol<sup>3</sup>**.

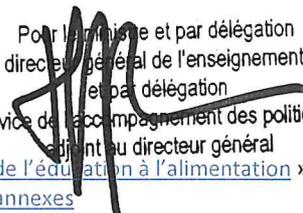
Le **dispositif des classes du goût**, piloté par le MASA, comprend huit séances à destination des élèves du cycle 3 qui ont pour objectif de **développer les cinq sens des élèves**, d'exercer leur esprit d'analyse et leur esprit critique et de découvrir le patrimoine gastronomique français. Ces séances existent dans une version ultramarine. Ce dispositif a récemment été étendu au niveau maternelle avec les « Maternelles du goût ». Des **ressources pédagogiques** et des **modules de formation** sont proposés aux équipes éducatives<sup>4</sup>.

Le **programme « Lait et fruits à l'école »**, porté par le MASA et financé par l'Union européenne, soutient la distribution de **fruits et légumes et/ou de lait et produits laitiers aux élèves de la maternelle au lycée**. La distribution de produits frais et nature est accompagnée d'actions éducatives pour promouvoir des comportements alimentaires plus sains et faire connaître aux élèves les filières et produits agricoles. Le programme favorise la montée en gamme des produits consommés, principalement par la distribution de produits SIQO, et ses modalités de mise en œuvre sont simplifiées à la rentrée scolaire 2022. Le MASA met à disposition des **vidéos et sets de tables pédagogiques** pour tous les niveaux et dans une version ultramarine<sup>5</sup>.

L'alimentation constituant un enjeu économique fort et une préoccupation politique croissante, l'Éducation nationale doit **garantir la neutralité philosophique, politique et commerciale des activités** proposées aux élèves. À cet égard, **les partenariats avec les groupes d'intérêts agro-alimentaires et des associations militantes sont à proscrire**. La **vigilance vis-à-vis de ces sollicitations gagne donc à être maintenue**.

Je vous remercie de votre engagement dans la mise en œuvre et le renforcement de l'éducation à l'alimentation et au goût au sein des écoles et des établissements scolaires.

Pour le ministre et par délégation  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire  
et par délégation  
Le chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives  
adjoint au directeur général



Jean Hubac

<sup>2</sup> Vademecum « Éducation à l'alimentation et au goût », sur la page « [Comprendre les enjeux de l'éducation à l'alimentation](#) »

<sup>3</sup> [Guide à destination des équipes éducatives des écoles maternelles et élémentaires avec les annexes](#)

<sup>4</sup> <https://agriculture.gouv.fr/decouvrir-lalimentation-par-les-cinq-sens-les-classes-du-gout>

<sup>5</sup> <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>